



ASSEMBLEE PRIMAIRE DE MONT-NOBLE

19 juin 2024

Salle polyvalente à Mase – 19h30

1.	Contrôle des présences
	<p>Le Président souhaite la bienvenue à toute l'Assemblée. Il informe les participants qu'il s'agit de sa dernière assemblée primaire ordinaire. Conformément à l'art. 7 al. 3 de la loi sur les communes, l'Assemblée Primaire peut être différée de 60 jours lors du renouvellement du conseil municipal qui interviendra lors de l'élection du 13.10.2024.</p> <p>104 personnes présentes dont 5 sans droit de vote. Soit, 99 personnes avec droit de vote.</p> <p>Il excuse la secrétaire Mélanie Maury qui est absente pour cause de maladie et remercie Océanne Schnydrig pour la suppléance.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé.</p>
2.	Désignation des scrutateurs
	<p>M. Christophe Maury est nommé scrutateur.</p>
3.	Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 décembre 2023 - Approbation
	<p>Le PV du 20.12.2023 est approuvé tel que rédigé sans lecture.</p>
4.	Présentation des comptes 2023
	<p>Les comptes 2023 présentent une marge d'autofinancement satisfaisante de CHF 2'298'749.80. Des revenus financiers de CHF 10'085'327.49 pour des charges financières de CHF 7'286'577.69.</p> <p>Pour le compte des investissements, les dépenses s'élèvent à CHF 3'900'289.32 pour CHF 494'880.83 de recette dégageant un investissement net de CHF 3'405'408.49. Les investissements sont élevés et n'ont pas pu être couverts dans leur intégralité. Par conséquent, il en ressort un manco de financement de CHF 1'106'658.69.</p> <p>Les comptes 2023 restent toutefois bons et il est possible de faire une réserve de CHF 660'000.-. Le conseil, à l'unanimité a validé le montant de CHF 660'000.- à attribuer à la réserve de politique budgétaire qui se monte ainsi à CHF 1'540'000 au bilan du 31.12.2023.</p> <p>Aussi, il en ressort un excédent de revenu de CHF 2'921.93 reporté au bilan.</p> <p>La dette nette par habitant au 31.12.2023 se monte à CHF 3'705.- pour 1'112 habitants contre CHF 3'129.- pour 1'120 habitants en 2022.</p>

Après lecture des comptes de fonctionnement d'investissement ainsi que du bilan actif et passif au 31.12.2023, le Président commente brièvement les points ci-après :

ANALYSE DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Excédent des revenus du compte de fonctionnement **Fr. 2'298'749.80**

La marge d'autofinancement est supérieure à l'exercice précédent **(+6.75%)**. Elle représente **Fr. 2'298'749.80 contre Fr. 2'153'303.13 en 2022.**

Par rapport à l'année précédente, les charges de fonctionnement ont augmenté de 10.83% et les revenus de 9.87%.

Encaissement péréquation financière	Fr. 514'166.00 contre Fr. 488'359.00 en 2022.
Bramois energie	Fr. 421'250.00 contre Fr. 84'250.00 en 2022
Dotation réserve politique budgétaire	Fr. 660'000.00 contre Fr. 880.00.00 en 2022

COMPARAISON AVEC LE BUDGET

Les principales augmentations de charges sont constatées dans les dicastères suivant :

- | | |
|--------------------|-------------------------------------|
| 1. Santé | Fr. 60'448.00 soit (+24.9%) |
| 2. Economie public | + Fr. 685'642.00 soit (+75%) |

Economie public = Développement économique, tourisme, énergie, agriculture, viticulture

Explications :

1. Participation au EMS
2. Amortissement du prêt à Télé Mont-Noble SA **Fr. 500'000.00**

En raison d'un risque de perte, une provision de **Fr. 500'000.00** avait été constituée au passif du bilan.

En séance du 24.08.2023, le conseil municipal, dans le cadre de ses compétences, a décidé d'annuler le prêt et de dissoudre la provision de **Fr. 500'000.00.**

Notre municipalité détient 3'485 actions TMN SA qui figurent au bilan pour Fr. 1.-

Progression des revenus :

1. Finances et impôts **+ Fr. 726'591.00 (+12%)**

RECETTES FISCALES ET REDEVANCES

- Les recettes fiscales + redevances
Fr. 6'356'000.00 en 2023 contre Fr. 5'950'000.00 en 2022.
- Participation Bramois Energie
Fr. 421'250.00 contre Fr. 84'250.00 en 2022

Mme. Sylviane Gindrat demande pourquoi OIKEN est lié avec l'eau. Le Président répond qu'OIKEN est un acteur de la régionale des eaux et de sa gestion pour le Valais Central.

	<p>Une personne demande à quelles conditions nous vendons l'eau. M. Raphaël Bitz répond que le trop plein d'eau est vendu à 15ct et ce dernier espère un tarif à la hausse dans les prochaines années. La personne demande ce qu'il se passera en cas de pénurie d'eau. Raphaël confirme que l'eau vendue est seulement le trop plein et si un besoin interviendrait dans le future la priorité sera à l'eau potable pour les habitants de la commune de Mont-Noble.</p> <p>M. Bernard Mathieu intervient rappelant que Mase est déjà passé à la caisse à l'époque à divers appels en plus-value. Le Président lui répond que ce mode de faire est totalement légal pour financer les investissements d'équipements en zone à bâtir qui ont fait l'objet, à l'époque, d'approbation par les diverses assemblées primaires respectives.</p>
5.	<p>Rapport de l'organe de révision</p>
	<p>La lecture du rapport des comptes est faite par M. Jean-Marc Bruttin de la fiduciaire ECSA, les comptes sont conformes et recommande à l'assemblée primaire d'approuver les comptes 2023 de la municipalité.</p>
6.	<p>Acceptation des comptes 2023 et décharge aux organes responsables</p>
	<p>L'assemblée primaire approuve, à l'unanimité, les comptes 2023 avec décharge aux organes responsables.</p>
7.	<p>Informations diverses : Point de la situation / Projet en cours</p>
	<p><u>7.1 FUSION – SION</u></p> <p>La demande de fusion de Mont-Noble avec Sion est reportée pour la période législative 2025-2028, pour autant que les autorités en place Sédunoises et Mont-Nobloises réactivent le dossier. Le rapport final ainsi que la synthèse des points positifs et négatifs seront à disposition sur le site internet dès le 20.06.2024 sur le lien https://www.mont-noble.ch/.</p> <p>Mme Marie-Louise Bétrisey demande le coût du rapport de la fusion. C'est la Ville de Sion qui reçoit et règle les factures, la répartition n'a pas encore été faite à ce jour. Il est précisé que ledit rapport fait l'objet d'une subvention allouée par le canton, pour autant que la procédure aille jusqu'au vote populaire.</p> <p>Mme Sylviane Gindrat demande à connaître le bureau qui a été mandaté et s'il y aura une votation soumise au peuple. Le Président indique que le mandat a été confié au bureau Compas Management Services à Neuchâtel. Trois options pourraient exister soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une votation consultative - Une votation « voulez-vous une fusion avec Sion, oui/non » - Ne rien entreprendre <p>Mme Anne Colyn demande si l'aide au logement disparaîtrait en cas de fusion. Cette aide étant cantonale, c'est un point qu'il faudra définir en temps opportun.</p> <p><u>7.2 LIAISON VERTICALE</u></p> <p>Le projet suit son cours, calendrier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 2026 Libération de l'enveloppe de 13 milliards par le conseil fédéral, mobilité douce. ▪ 2027 Mise en chantier éventuel ▪ 2028 Projet réalisé <p>Le Président tient à préciser, respectivement à rappeler, que le financement d'une telle installation est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% Confédération

- 35% Canton
- 15% Prêt sans intérêt, à consentir par la commune à la société à constituer par exemple Télé-Nax SA. Le remboursement dudit prêt sera effectué dans le cadre du budget d'exploitation annuel/subvention.

Mme Marie-Laure Sturm demande ce qu'il est prévu pour les liaisons horizontales. Des bus électriques desserviront les 3 villages ainsi que St-Martin chaque 30 minutes lors de fortes affluences, matin-midi-soir.

7.3 TMN SA (TELE MONT-NOBLE SA)

Le Président salue M. Fred Pont, Président du conseil d'administration de TMN SA pour sa présence. Dans le cadre des travaux budgétisés par TMN SA de l'ordre de CHF 2'200'000.- et après contact avec les communes partenaires, à savoir Sion, Grône et St-Martin, TMN SA a obtenu l'accord pour l'octroi d'un prêt global de CHF 1'000'000.-. Pour le solde du financement, une demande sera adressée auprès du CCF SA pour l'octroi d'un crédit NPR (nouvelle politique régionale) de CHF 1'000'000.-.

Mme Marie-Louise Bétrisey demande ce que sont les travaux de caractère obligatoire. La parole est donnée à M. Fred Pont, Président de TMN SA qui précise que toutes les installations ont été remplacées sauf le télésiège Dzorniva. Les travaux ne peuvent plus être prolongés et le télésiège devra être remplacé, respectivement mis aux normes de l'OFT à défaut d'une non-ouverture de l'installation.

Une personne demande si des canons à neige sont prévus. M. Fred Pont répond que par manque de moyen financier il faudra se contenter de rester le paradis de la neige naturelle.

7.4 PARKING MASE – PUBLIC / PRIVE

Il devient urgent de solutionner le parcage des véhicules. Un avant-projet a été apprécié par le Conseil pour un parking de 34 places à proximité de la salle polyvalente, estimation CHF 1'500'000.- à CHF 2'000'000.-. Pour ce faire, une utilisation du fonds des construction/abris PC inscrit au bilan de notre municipalité de CHF 1'025'000.- pourrait être utilisé à cet effet.

Parking Vernamiège : une étude est en cours pour la création de 15 à 19 places de parcs à la route de Fondville, estimation CHF 331'000.-.

7.5 MAISON MEDICALE

La commune examine la possibilité de mettre à disposition des candidats médecins éventuels, sur la parcelle de la Paroisse de Mase pour un avant-projet de construction d'une maison de la santé. Pour la réalisation du projet, il faudrait associer la commune de St-Martin afin que nous obtenions une population de minimum 2'000 habitants selon les normes usuelles pour rentabiliser un tel projet.

Mme Agnès Studer demande s'il est juste question de trouver un médecin pour la construction d'un bâtiment. Le président confirme qu'il est préférable d'avoir d'abord 2 à 3 médecins avant de lancer le projet.

7.6 RETOUR DES CONCESSIONS – 1^{ERE} DIXENCE

Une commission d'expert a été nommée à cet effet. Le droit de retour de 1^{ère} Dixence interviendra en 2031. Le Président invite les futures autorités à suivre l'évolution de ladite rétrocession.

7.7 EAU POTABLE / AR DU TSAN

Le conflit est toujours ouvert avec la commune de Chalais pour la captation de l'eau potable. A ce jour, aucune indemnité ne nous a été allouée et une commission a été constituée – délégation du conseil communal + représentant du consortage de l'Ar du Tsan. Le mandat pour la défense de nos intérêts a été confié à notre avocat Dr. en droit Jacques Fournier.

7.8 TRAVAUX PUBLICS – CONSTRUCTION LOCAL VERNAMIEGE

Le dossier a été déposé en date du 04.09.2023 auprès de la Commission Cantonale des Constructions (CCC). Dit dossier a suscité deux oppositions (une opposition collective et une du « Patrimoine Suisse » qui nous ont été notifiées le 25.01.2024. Nous avons demandé le 31.05.2024 de nous faire parvenir la détermination sur ces oppositions. A ce jour, nous n'avons reçu aucune nouvelle.

Une personne demande si le local sera encore utile en cas de fusion. Le projet a été porté à la connaissance de la Ville de Sion qui a approuvé dit projet en répondant qu'un bâtiment aux normes serait primordial pour le stockage du matériel et pour une équipe décentralisée.

Une personne demande si la dette sur chaque citoyen sera augmentée. Le Président confirme qu'avec les investissements futurs la dette par habitant sera statistiquement augmentée, il va de pair.

7.9 PLANS D'AMENAGEMENT (PAZ – PAL)

Le Président passe la parole à M. Pierre-Alain Pannatier, conseiller en charge du dicastère. Ce dernier fait un point de situation. A ce jour, les travaux préparatoires sont terminés et l'avant-projet a débuté. Ils seront transmis au Canton pour avis de principe courant septembre 2024.

Mme Marie-Laure Sturm demande s'il y aura une limite des constructions et comment est géré la démographie souhaitable. Aucune mesure n'a été prise car la commune a encore la possibilité et les ressources nécessaires pour l'accueil de nouveaux habitants.

8. Divers

Evolution de la population Mont-Nobloise :

- 1'190 habitants sur la commune
- 303 à Mase
- 664 à Nax
- 233 à Vernamiège

Divers

CSI Sion et CSP Mont-Noble : une convention de collaboration a été signée.

Culture : Corinne communique et confirme la planification du programme culturel estival à l'espace Mont-Noble.

Une personne demande où en est le projet d'un EMS. Le Président indique qu'il n'y a aucun projet d'EMS en cours sur notre territoire. D'ailleurs aucun contingent de lits nous est attribué. La commune reste membre de l'association EMS Gravelone avec une direction commune Gravelone-Glariers synergie.

Une personne demande un point sur les établissements de la commune.

Mase : les restaurants « Le Trappeur » et le « Vieux Bourg » sont fermés.

Vernamiège : Le bar « l'E-gloo » a subi un changement d'affectation donc fermé.

Nax : L'hôtel Mont-Noble est fermé et le restaurant « Le Vieux Chalet » sera prochainement réouvert. Le restaurant de la piscine sera ouvert en période estivale.

M. René Liand intervient pour informer que la cure de Vernamiège est également ouverte et dispose de 15 lits.

Mme Myriam Pannatier fait la remarque que le bassin de la route de la Crête a subi une restauration et est ornementé de cuivre. Cette dernière émet la crainte qu'en cas de chaleur,

le cuivre provoque des brûlures aux personnes et demande s'il ne serait pas préférable de l'enlever. Dit objet sera porté à la connaissance du responsable des Travaux publics pour suite utile.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôture la séance en faisant ses adieux après 40 ans de service dont 20 en qualité de Président au sein de la communauté Naxarde et Mont-Nobloise. Il déclare sa devise « SERVIR ET DISPARAITRE ».

Comme de coutume, il propose le verre de l'amitié tout en souhaitant à toutes et tous un très bel été.

COMMUNE DE MONT-NOBLE

Bernard Bruttin
Président

Mélanie Maury
Secrétaire communale